



Scolarisation des enfants handicapés : une école à bout de souffle

Dévoilée mardi 8 avril, une enquête de la FSU-SNUipp, principal syndicat du primaire, révèle le malaise croissant des enseignants et autres personnels de l'éducation nationale confrontés à une inclusion sans moyens.

Une participation massive, à la hauteur de l'ampleur du malaise. Plus de 67 000 enseignants, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et psychologues scolaires ont répondu à la consultation de la FSU-SNUipp, mise en ligne du 20 mars au 6 avril, sur l'inclusion scolaire. Une participation record, selon le principal syndicat du premier degré, qui exprime un ras-le-bol massif.

En 2006, 155 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire. Ils étaient plus de 519 000 à la rentrée 2024, selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale. Sur le papier, l'inclusion avance donc. Vingt ans après la loi de 2005, qui garantit à tout élève handicapé une scolarisation en milieu ordinaire, le principe ne fait d'ailleurs pas débat. Mais dans les écoles, les conditions d'accueil ne sont pas du tout à la hauteur, souligne le personnel interrogé dans cette enquête, dévoilée mardi 8 avril. Les moyens humains, la formation et l'accompagnement restent largement insuffisants. Pour près de six personnels sur dix interrogés, l'inclusion telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui a même détérioré leurs conditions de travail.

Ces derniers attribuent la note de 3 sur 10 à la qualité de la scolarisation de ces élèves. Sur le terrain, les témoignages se répètent : élèves sans AESH malgré une notification par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), accompagnants mal formés, classes surchargées, enseignants seuls face à des situations complexes. En 2024, 24 000 enfants qui devaient être accueillis en établissements médico-sociaux – IME (instituts médico-éducatifs) ou Itep (instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) – ont été scolarisés dans des classes ordinaires, faute de places. D'un principe progressiste (quand ces enfants sont bien scolarisés, ce qui n'est pas toujours le cas), on a glissé vers une gestion par défaut, «avec une inclusion à bout de souffle, sans encadrement humain suffisant [...] ce qui dégrade les conditions d'enseignement, estime Guislaine David, cosecrétaire générale de la FSU-SNUipp. On a des élèves en souffrance qui explosent et des collègues qui n'arrivent pas à faire face.»

«Profiter de la baisse démographique pour réduire les effectifs»

Les priorités exprimées dans la consultation sont claires. Près de 70 % des personnels réclament l'ouverture de nouvelles places dans les structures spécialisées, non comme un retour en arrière assure le SNUipp, mais comme une «condition de réussite». Une position par ailleurs très contestée dans le milieu du handicap, où les militants antivalidistes bataillent au contraire pour la fermeture de ces institutions, jugées ségrégatives, comme le réclame également l'ONU. Plus de 65 % des agents interrogés demandent la création d'un véritable statut pour les AESH, avec formation, salaire décent et perspectives d'évolution. Et plus de la moitié insiste sur la nécessité de réduire les effectifs par classe, condition indispensable pour accueillir dignement les élèves qui demandent plus d'attention.

«Il faut profiter de la baisse démographique pour réduire drastiquement les effectifs en classe, ajoute Guislaine David. Ce n'est pas un luxe pour les enseignants, c'est une nécessité pédagogique et humaine pour mettre en place des conditions d'apprentissage égales pour tous les élèves.» En 2023, selon leur enquête sur le climat scolaire dans le premier degré, menée par les chercheurs Benjamin Moignard et Eric Debarbieux, plus de 70 % des personnels déclaraient déjà rencontrer fréquemment des difficultés avec



des élèves présentant des troubles du comportement, contre 60 % en 2016, et moins de 40 % en 2011.

Le gouvernement prévoit de modifier en profondeur l'organisation de l'inclusion scolaire. La réforme vise à remplacer les PIAL, les pôles inclusifs d'accompagnement localisés, qui organisent depuis 2019 l'affectation des accompagnants des élèves en situation de handicap dans les écoles, par de nouveaux « pôles d'appui à la scolarité » (PAS). Cette réforme prévoit notamment de transférer à l'Éducation nationale une partie des missions jusqu'ici exercées par les MDPH, comme l'évaluation des besoins des élèves. Objectif : accélérer les demandes des familles et améliorer les parcours.

Mais les personnels redoutent une recentralisation mal préparée, sans moyens supplémentaires. Et le Conseil constitutionnel a censuré l'article de loi de finances qui portait cette réforme, estimant qu'elle ne relevait pas d'un texte budgétaire. Le gouvernement a malgré tout annoncé son intention de la mettre en œuvre par d'autres voies. « L'inclusion ne peut pas être une vitrine politique ou un simple mot d'ordre », résume la FSU-SNUipp, qui estime une nouvelle fois qu'elle doit se traduire en actes, en moyens, en reconnaissance.

